

Décision

Générale

colonial

Décision n° 833 du 3 juillet 1963 :

n° 833

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juillet 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

La démission de son emploi présentée par le Garde Territorial de 2e classe Aden Hassan, mle 638, est acceptée pour compter du 16 juillet 1963. Ce garde, totalisant à cette date 3 mois 15 jours de service dans les Forces Locales, ne peut prétendre à aucune indemnité. Il recevra le certificat de libération.